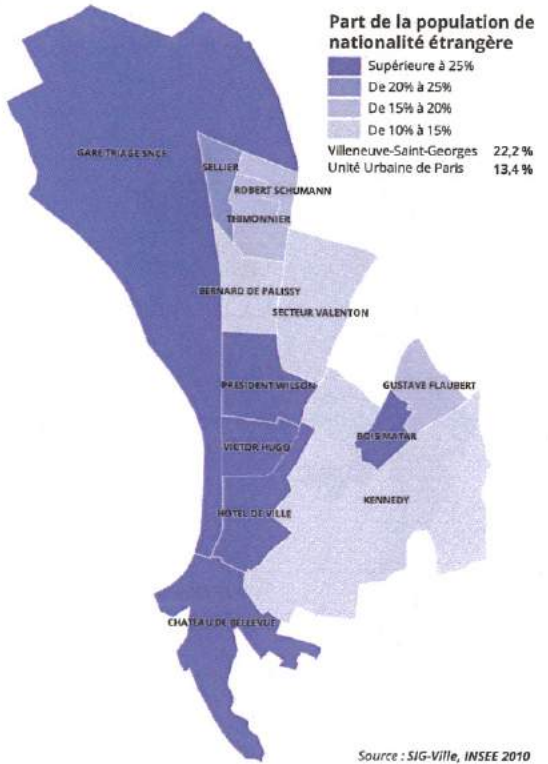
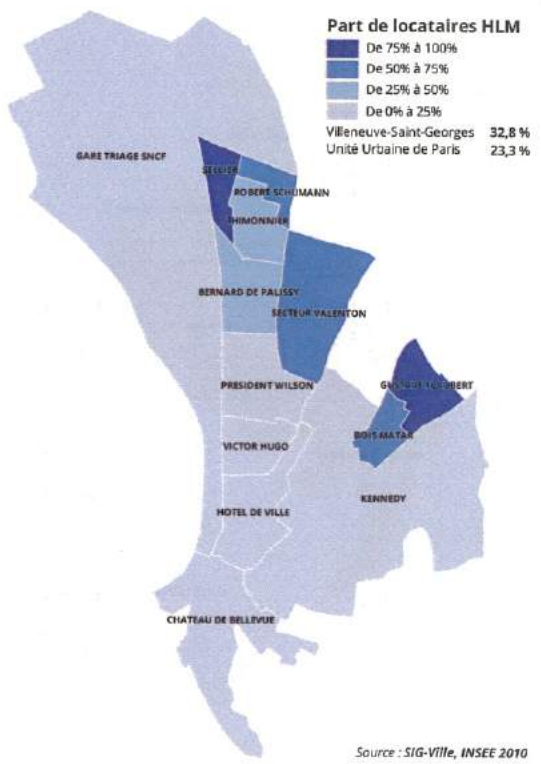
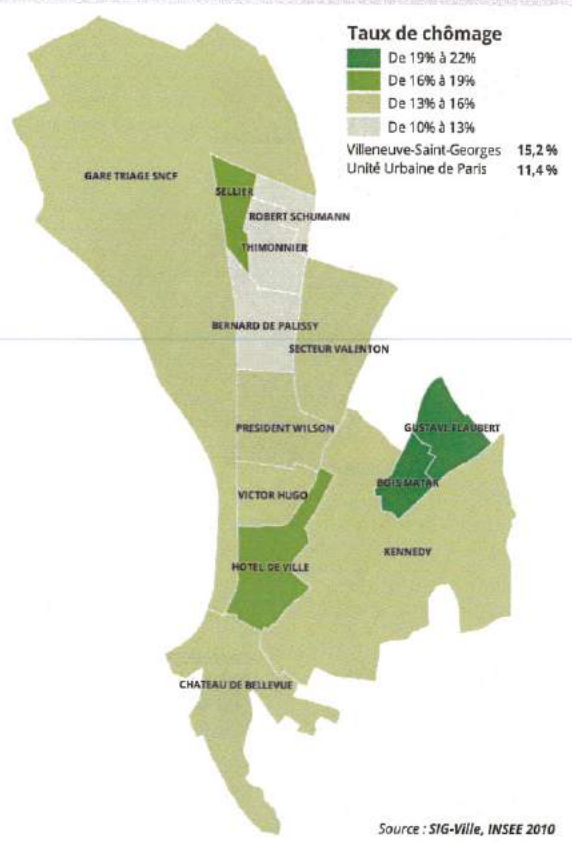
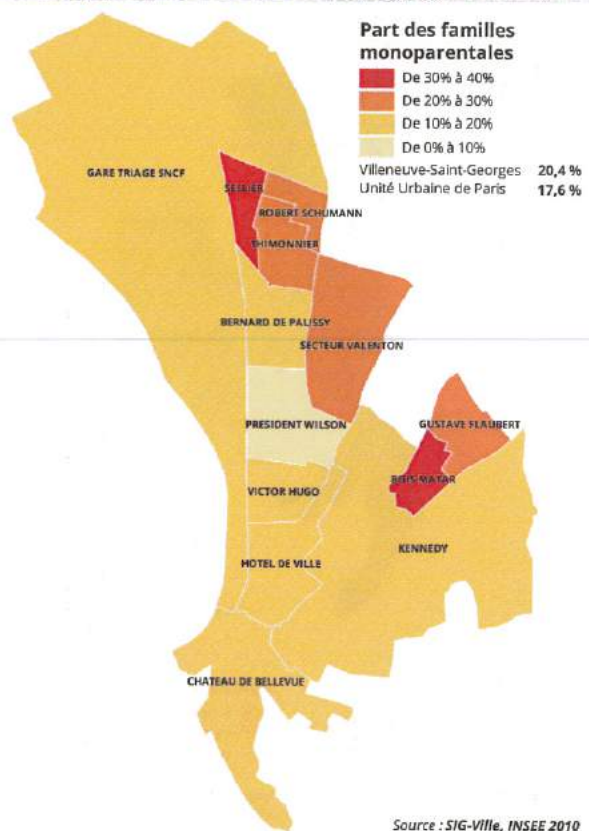
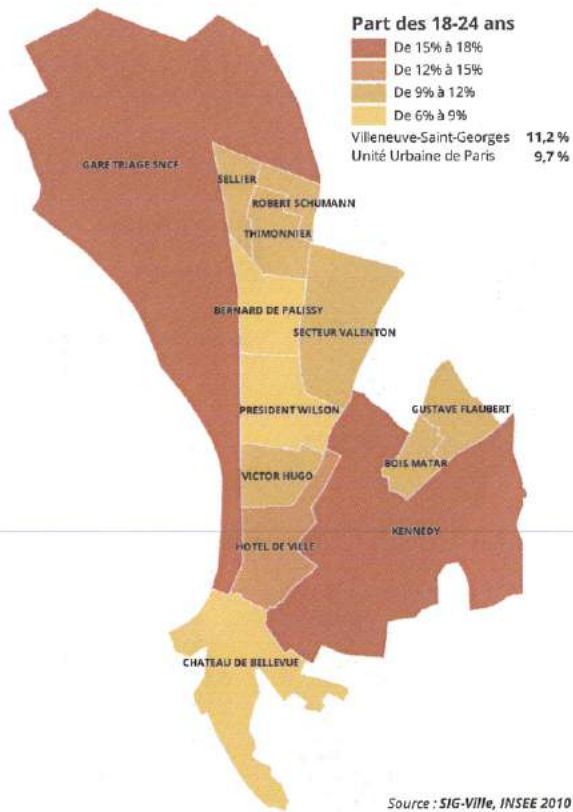


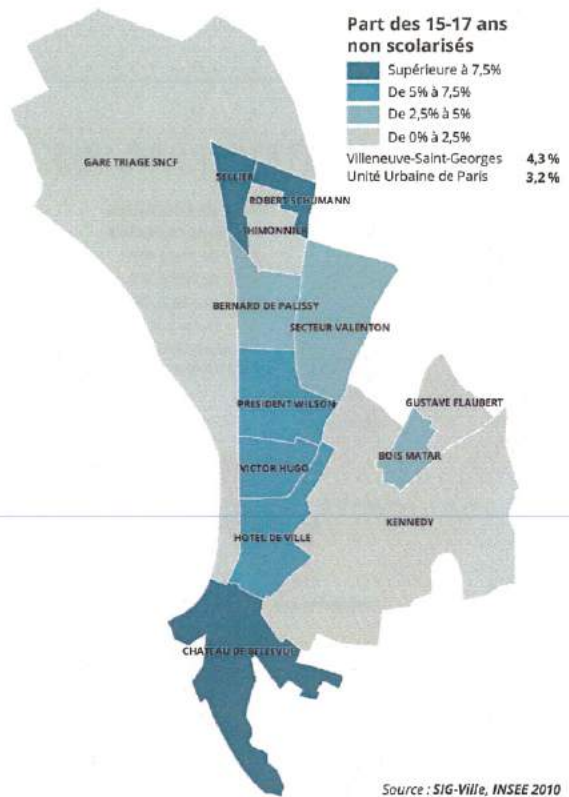
# ANNEXES

## CARTES DES INDICATEURS PAR IRIS

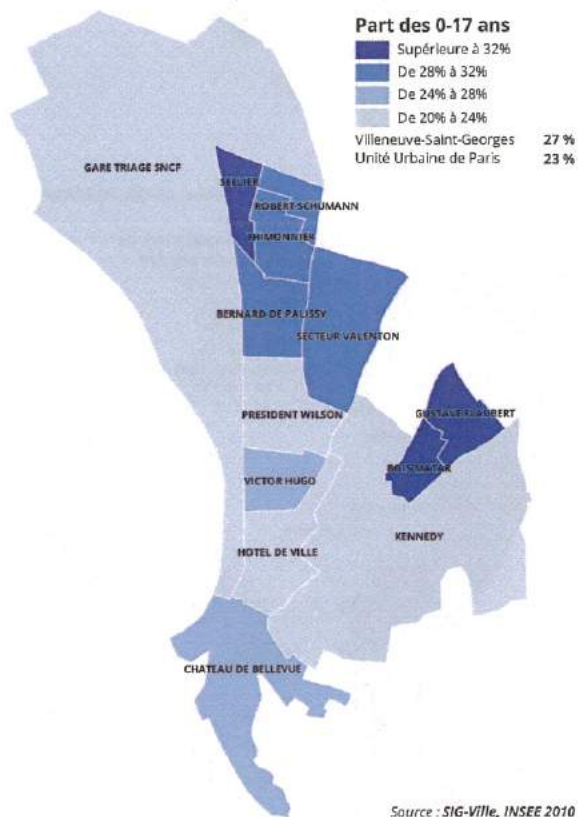




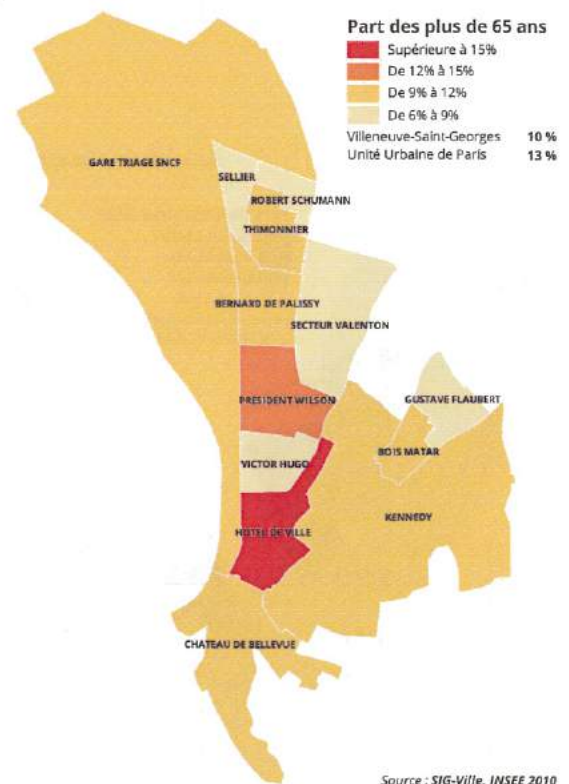
Source : SIG-Ville, INSEE 2010



Source : SIG-Ville, INSEE 2010

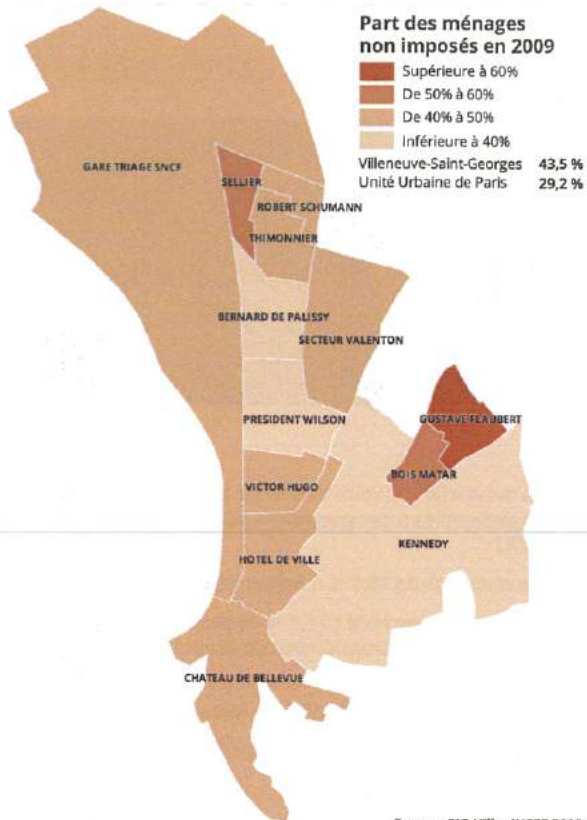


Source : SIG-Ville, INSEE 2010

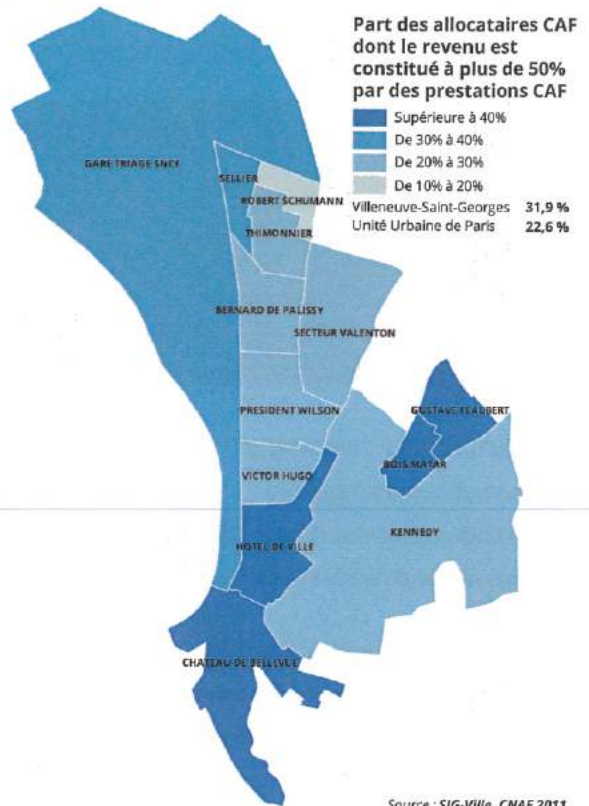


Source : SIG-Ville, INSEE 2010

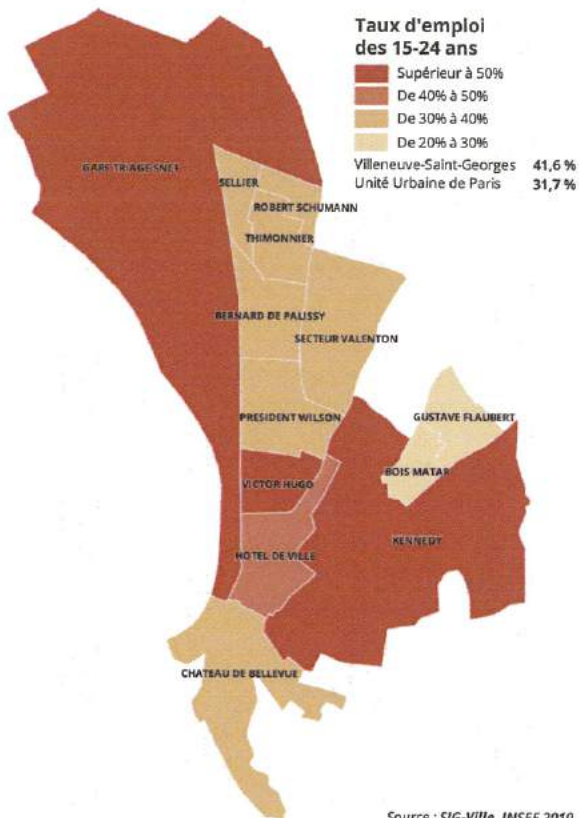




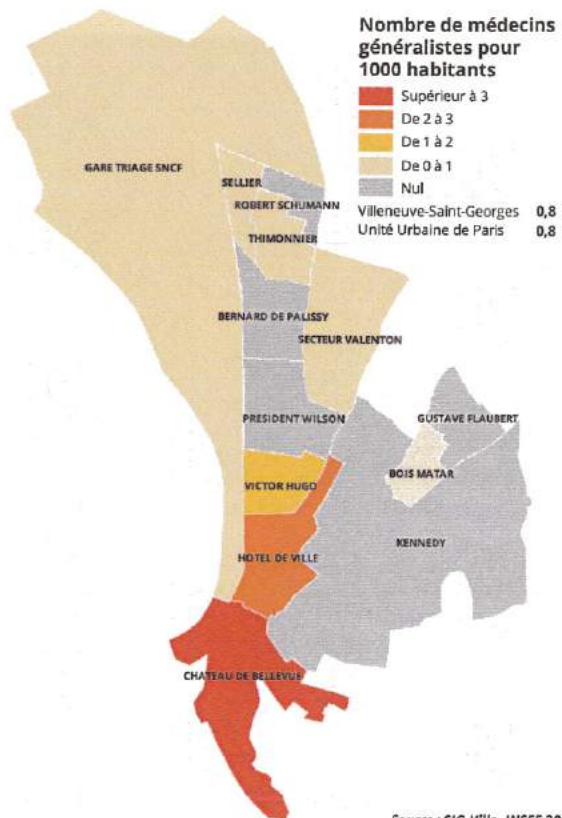
Source : SIG-Ville, INSEE 2009



Source : SIG-Ville, CNAF 2011



Source : SIG-Ville, INSEE 2010



Source : SIG-Ville, INSEE 2012

# Quartier Nord

7360 habitants (22% de la population communale)\*  
 1 140€ de revenu médian mensuel par UC (moy.  
 VSG : 1156€)\*\*



### SPECIFICITES ET TENDANCES

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une population fragilisée</li> <li><input type="checkbox"/> Un chômage préoccupant à Sellier</li> <li><input type="checkbox"/> Un quartier d'habitat social, peu de propriétaires</li> <li><input type="checkbox"/> Une part importante de jeunes</li> <li><input type="checkbox"/> Une problématique de déscolarisation</li> <li><input type="checkbox"/> Un territoire relativement peu touché par la vacance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un revenu moyen faible, voire très faible sur Sellier, et un taux élevé de familles monoparentales (23,6% contre moy. VSG : 20,4%)</li> <li>✓ Un taux de chômage de 18,8 % à Sellier (VSG : 15,2 %)</li> <li>✓ 56,5 % de locataires en HLM ; 24,7 % de propriétaires soit le 2<sup>e</sup> plus faible taux de propriétaires de la ville (VSG : 38,7 %)</li> <li>✓ Un quartier jeune avec près de 31% de moins de 18 ans</li> <li>✓ Un taux de 15-17 ans déscolarisés de 5,4 % (VSG : 4,3 %)</li> <li>✓ 4.1% de logements vacants ( 5.4%)</li> </ul> |
|--|---|



CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Construit entre 1950 et 1974 à l'emplacement d'anciennes sablières, le quartier se compose principalement de logements sociaux. Trois secteurs peuvent être identifiés :

- Le secteur Nord est principalement composé de grands collectifs HLM et de copropriétés;
- Le secteur qui longe les voies ferrées est occupé par des petits collectifs et pavillons HLM.
- Le quartier d'habitat social de la Passerelle se prolonge au sud, composé de collectifs et de pavillons

Le quartier est enclavé et segmenté par des infrastructures contraignantes: il est délimité au Nord par une départementale (D110) et la zone industrielle des Gravieres, au Sud par un tissu pavillonnaire, à l'Ouest par la RN6 et les voies ferrées, et à l'Est par la commune de Valenton.

Le quartier est desservi en voies principales et secondaires, mais l'absence de dessertes intérieures au quartier enclave certaines cités (notamment Sellier).

Le quartier se situe à 3.5km du Centre Ville, il est desservi par de nombreux bus. Il est en lien avec le quartier Triage par une longue passerelle qui passe par-dessus la RN6 et les voies ferrées.

### LA VOCATION DU QUARTIER

Une étude urbaine a été engagée sur la quartier Nord, pour organiser la requalification à moyen terme du site via le NPNRU. Des ouvertures pourraient ainsi être créées pour améliorer la communication entre les différents sous-quartiers, et favoriser un désenclavement global.

\* Ce chiffre correspond au périmètre prioritaire de l'Etat (2014). Calculé à L'IRIS, il s'élève à 8445 habitants.

\*\*Les éléments statistiques présentés ici et ci-après sont calculés à partir des données IRIS (INSEE 2010). Pour le quartier Nord, plusieurs IRIS ont été réunis : Thimonnier, Sellier, Robert Schuman, Bernard de Palissy. Ce découpage ne recoupe pas exactement le quartier prioritaire retenu par l'Etat.



**UN QUARTIER BIEN POURVU EN ÉQUIPEMENTS**

Le quartier Nord est très bien pourvu en équipements de toute nature:

- Loisirs : 2 gymnases, un city-stade, salles associatives
- Petite enfance : une crèche, un RAM, un centre de loisirs maternel
- Education : 3 écoles maternelles, 3 élémentaires et un collège
- Jeunesse : Maison Pour Tous Senghor et Espace Jeunesse Sellier
- Culture : Médiathèque (à proximité)
- Administration: mairie annexe
- Commerce : 2 centres commerciaux et plusieurs zones de commerces

Ce bon taux d'équipements est néanmoins à nuancer :

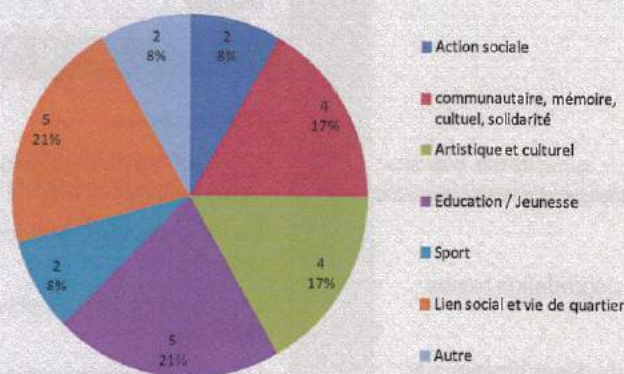
- Aucun équipement de santé n'est présent sur le territoire, et il y a très peu de médecins généralistes implantés dans ce quartier
- Les commerces sont en voie de dégradation, et certains commerçants quittent les lieux pour des raisons de sécurité
- Les acteurs relatent un fort taux d'évitement sur certains établissements scolaires du quartier
- Le taux d'équipement en accueil petite enfance ne permet de répondre à l'ensemble des besoins du territoire

**UN QUARTIER QUI SOUFFRE D'UNE IMAGE DÉGRADÉE**

Les habitants apparaissent peu mobiles, donnant l'image d'un quartier peu intégré à la Ville. Il souffre d'une image négative sur plusieurs plans :

- Le patrimoine, social comme privé est vieillissant et très dégradé. Les espaces publics et espaces communs manquent parfois de qualité et posent des problèmes de gestion (propreté).
- L'insécurité, identifiée notamment au niveau de la dalle des Gravier.
- Des rivalités entre sous-quartiers, notamment entre jeunes, donnant ainsi l'image d'un lieu peu sûr, balayé par les tensions.

Décomposition thématique du tissu associatif du quartier Nord  
(par nombre d'associations recensées)



**UN QUARTIER LIEU D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION**

Une démarche GUP récemment menée a permis de mobiliser les partenaires sur le quartier. Le Quartier Nord a été retenu dans le cadre du NPNRU.

Un référent a été nommé pour mettre en place des réunions de coordination sur les thématiques jeunesse, la GUP et le vivre-ensemble.

Des associations dynamiques développent sur le quartier Nord des actions pour tisser du lien social.

**UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL**

Le quartier est plutôt bien pourvu en structures associatives : 24 associations y travaillent soit 15% des associations de la ville.

Celles-ci interviennent principalement dans les champs de l'éducation, de la jeunesse et du lien social/vie de quartier.

Ceci constitue une spécificité du quartier Nord.

En effet, à l'échelle de la ville, les associations se focalisent principalement dans le domaine sportif, et communautaire.

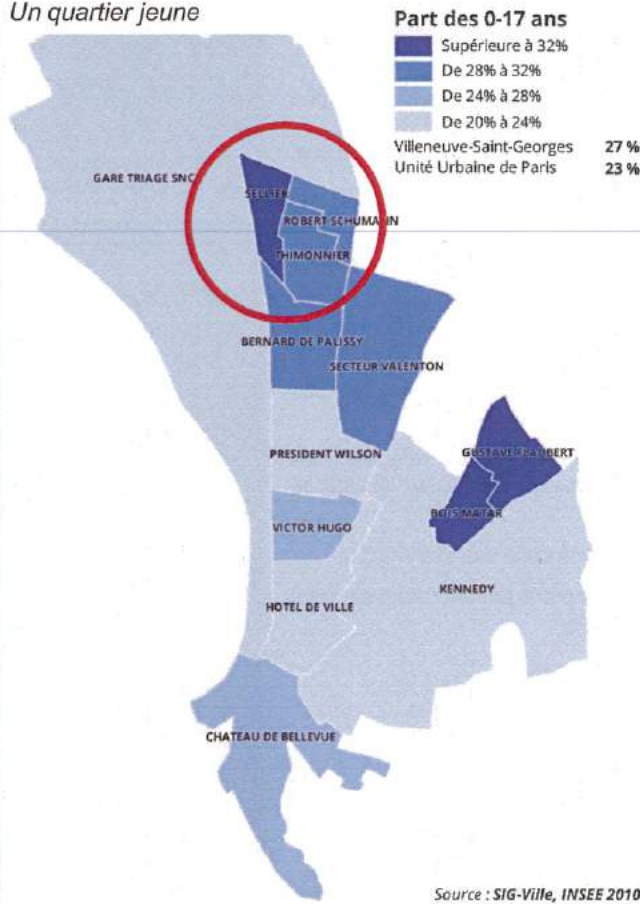


**SYNTHESE DU DIAGNOSTIC**

**ATOUTS ET FAIBLESSES**

**OPPORTUNITÉS ET MENACES**

*Un quartier jeune*



**ATOUTS**

- Une mixité de l'habitat (collectif/pavillonnaire)
- Un taux d'équipements important
- Des acteurs de proximité qui favorisent le lien social

**FAIBLESSES**

- Un bâti vieillissant qui n'a pas bénéficié de l'ANRU I
- Des cités enclavées, refermées sur elles-mêmes
- Des problématiques de propreté et d'hygiène
- Des commerces peu diversifiés et fragiles

**OPPORTUNITÉS**

- Un projet de rénovation urbaine lancé au titre du NPNRU
- Un tissu associatif important et mobilisé
- Une mobilisation des acteurs et des habitants
- Un potentiel commercial, un centre commercial à proximité (champs Saint Julien)

**MENACES**

- Des copropriétés privées en voie de dégradation rapide
- Un fort sentiment d'insécurité
- Un tissu commercial fragile, en voie de désertification par endroit
- Un vieillissement des équipements publics de proximité



# Centre ville

3 570 habitants (11% de la population communale)\*  
1115€ de revenu médian mensuel par UC  
(moyenne VSG : 1156€)\*\*



## SPECIFICITES ET TENDANCES

- La population la plus pauvre de la ville
  - Le deuxième taux de chômage le plus important de la Ville
  - Une forte proportion de propriétaires et très peu de logements sociaux
  - Un nombre moins élevé de familles monoparentales que la moyenne
  - Un quartier multiculturel
  - Une forte vacance des logements
  - Un phénomène de déscolarisation marqué
- ✓ ¼ de la population sous le seuil de pauvreté (périmètre PNRQAD)
  - ✓ 17.1% de taux de chômage (VSG : 15.2%)
  - ✓ 41.3% de propriétaires (VSG : 38.7%), 0.1% logements HLM (VSG : 32.8%)
  - ✓ 18.7% de familles monoparentales (VSG : 20,4%)
  - ✓ 8.4% de logements vacants (VSG : 5.4%)
  - ✓ Un part des 15-17 ans non scolarisés de 5.1% (VSG : 4,3%)
  - ✓ Une part de la population de nationalité étrangère élevé : 34.1% (VSG : 22,2%)



## CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Ce quartier se situe à la confluence de la Seine et de l'Yverres. C'est un espace urbanisé, au patrimoine historique incontestable. Il est composé de deux secteurs :

- Le centre ancien constitué au cours des 5 derniers siècles au Sud. La rue de Paris constitue la colonne vertébrale de ce quartier. Elle accueille de nombreux commerces, dans des bâtiments majoritairement anciens qui présentent un réel intérêt architectural, mais méritent d'être rénovés.
- Le centre récent au Nord composé d'immeubles construits en majorité fin XIX<sup>ème</sup>, autour de l'avenue Carnot.

Longé par les voies ferrées et la RN6, le centre ville se situe au cœur d'un nœud de transport et de passage.

## LA VOCATION DU QUARTIER

Le quartier du centre ville est au cœur d'un vaste projet de requalification retenu au titre du PNRQAD. Ce projet intègre plusieurs dispositifs ayant pour vocation de bâtir un véritable cœur de ville avec une offre de logement adaptée et de qualité, une offre commerciale calibrée et revitalisée ainsi qu'un cadre de vie amélioré et plus fonctionnel.

\* Ce chiffre correspond au périmètre prioritaire de l'Etat (2014). Le nombre d'habitants à l'IRIS (INSEE 2010) s'élève à 5 036 habitants.

\*\* Les éléments statistiques présentés ici et ci-après sont calculés à partir des données à l'IRIS. Le quartier du centre ville compte deux IRIS : Hôtel de Ville et Victor Hugo.



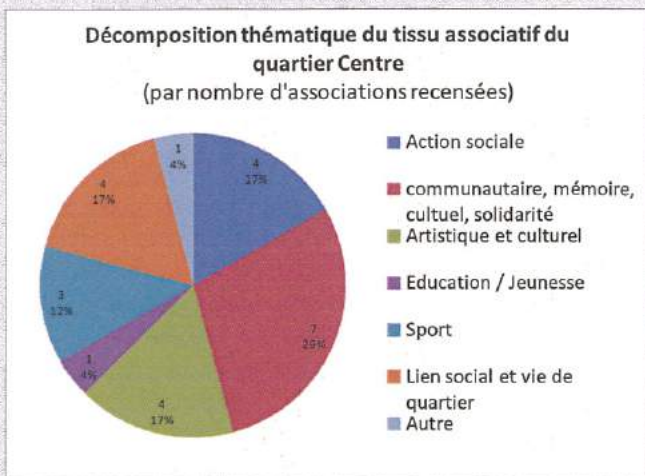
**UN QUARTIER TRÈS BIEN POURVU EN ÉQUIPEMENTS**

Le quartier du centre ville est très bien pourvu en équipements de toute nature :

- Loisirs : un gymnase, une salle de sports
- Petite enfance : une maison de la petite enfance, une PMI
- Education et action sociale : 2 écoles maternelles, 2 élémentaires et un collège, Pluriels 94 (prévention spécialisée), centre social Asphalte, CCAS
- Jeunesse : Maison Pour Tous et PIJ
- Culture : Théâtre municipal, Médiathèque, Conservatoire,, ...
- Administration : Hôtel de Ville, Mission Locale, Pôle emploi, Commissariat, Maison des Projets,
- Santé : Centre Municipal de Santé, proximité du Centre hospitalier intercommunal, cliniques,...
- Commerce : 180 commerces (2/3 des commerces de la ville), 1 marché, 2 grandes surfaces

Le centre ville est le quartier le mieux pourvu en équipements publics et en commerces. Certains besoins apparaissent non couverts cependant, notamment en matière d'accueil de jeunes enfants. L'offre commerciale souffre d'une manque de diversité et une perte de qualité. Elle ne répond plus aux attentes de la population entraînant ainsi une évansion de la clientèle.

**UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE PRINCIPALEMENT « COMMUNAUTAIRE »**



Près d'un tiers des associations présentes sur le quartier ont une dimension communautaire en centre ville. Cette proportion est supérieure à celle observée à l'échelle de la ville (18%).

Peu d'associations sportives, ou œuvrant dans le champ «éducation/jeunesse» sont implantées sur le quartier, contrairement à ce qui peut être observé à l'échelle de la ville.

La présence du seul centre social de la ville permet toutefois de développer une action sociale diversifiée.

**UN PARC DE LOGEMENT DÉGRADÉ,**

Le quartier abrite un parc de logements dégradés.

36% du parc privé est estimé potentiellement indigne.

La sur-occupation des logements est également importante dans le quartier avec des phénomènes de sous-locations et des conditions d'hébergement très précaires.

**UNE PROBLÉMATIQUE COMMERCIALE**

La dégradation du bâti , les problématiques de sécurité et le faible pouvoir d'achat de la population affectent également l'activité commerciale du centre ville.

L'aspect fortement dégradé des devantures commerciales s'accompagne d'une perte de diversité des activités.

Ce cercle vicieux favorise la déqualification commerciale et la perte d'attractivité de ce quartier.

La rue de Paris est symbolique de cette fragilisation commerciale, avec des problématiques importantes de turn-over, de vacance de locaux grandissante et manque de diversité de l'offre.

La revitalisation commerciale est un des enjeux du projet de requalification du centre ville.

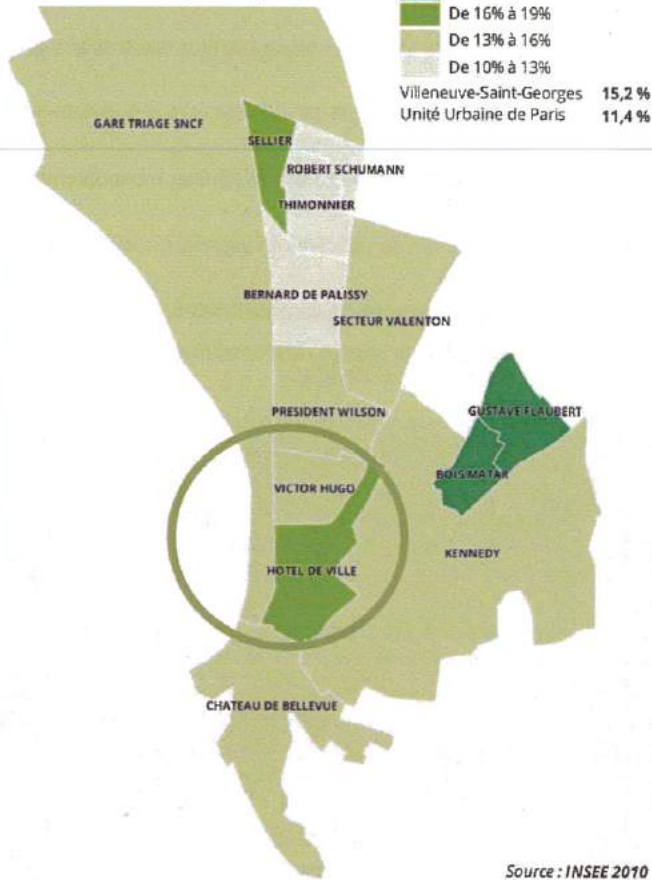


SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS ET FAIBLESSES

OPPORTUNITÉS ET MENACES

Un indicateur de vigilance : le taux de chômage du quartier



**ATOUTS**

- Un centre ville bien desservi par les transports
- Un centre social actif
- Un taux d'équipements très important, et un centre social actif sur le quartier
- Un nœud de circulations ferroviaires, routières et piétonnes qui irrigue les axes commerciaux

**FAIBLESSES**

- Un parc de logements vieillissants et vétustes
- Une population très précaire, la plus pauvre de la ville
- Un tissu commercial important mais déqualifié

**OPPORTUNITÉS**

- Un environnement urbain résidentiel qui favorise le commerce de proximité
- Un projet de requalification d'envergure visant à:
  - Une meilleure qualité de l'habitat et du cadre de vie
  - Une opportunité de mixité sociale nouvelle sur le quartier
  - Et qui intègre la requalification commerciale

**MENACES**

- Des copropriétés privées en voie de dégradation
- Une problématique d'insécurité autour de la rue de Paris
- Un tissu commercial en perte de vitesse



# Quartier du Plateau - Pologne

3 596 habitants (11% de la population communale)\*  
961 € de revenu médian mensuel par UC (moy. VSG :1156€)\*\*



## SPECIFICITES ET TENDANCES

- Une population très pauvre
- Un fort taux de chômage
- Une population très jeune
- Un taux élevé de familles monoparentales
- Une forte part de résidents en habitat social : plus du double de la moyenne
- Peu de logements vacants
- Une population précaire de gens du voyage installée sur le Quartier Pologne

- ✓ La plus haute part des bénéficiaires CMU-C : 15.9% (VSG 11.7%)
- ✓ 23.2% de taux de chômage, le plus élevé de la Ville (VSG 15.2%)
- ✓ 33.7% de moins de 18 ans, soit le taux le plus important de la ville
- ✓ Un taux important 28.9% de familles monoparentales (VSG 20.4%)
- ✓ Le nombre de résidents en logement social est de 75.4% (VSG 32.8%).
- ✓ 2.9% de logements vacants (VSG 5.4%)
- ✓ Les gens du voyage représentent environ 350 personnes (non recensées par l'INSEE).



## CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Ce quartier comprend une succession d'espaces verts, jardins familiaux, bois et terrains agricoles qui en font le "poumon" de la ville. Il constitue un important foncier peu aménagé et situé en périphérie urbaine, accolé à la commune de Valenton. Il représente la principale entrée de la commune sur le quartier du Plateau à l'est.

Cette zone s'est progressivement déqualifiée, marquée par l'évolution de ces anciens jardins ouvriers qui ont accueilli progressivement depuis plusieurs dizaines d'années des familles précaires issues des communautés de gens du voyage, le développement d'activités peu qualitatives et d'un trafic routier de transit relativement important.

D'un point de vue résidentiel, le quartier est composé de logements collectifs sociaux. Il voit sa population augmenter d'année en année du fait de la livraison successive de nouveaux logements collectifs et individuels en accession.

## LA VOCATION DU QUARTIER

Le projet de la ZAC de la Pologne a pour objectif de renforcer la mixité entre habitat et équipements. Elle propose une nouvelle offre de logements, de commerces et de services, dans un souci permanent de respect de l'environnement et de développement durable. L'objectif est de conférer à ce quartier une attractivité supracommunale, facilitée en partie grâce à l'arrivée d'une station du Téléal sur le quartier.

\*\* Ce chiffre correspond au périmètre prioritaire de l'Etat (2014). Calculé à l'IRIS, il s'élève à 3898 habitants.

\*\* Les éléments statistiques présentés ici et ci-après sont calculés à partir des données IRIS (INSEE 2010). Pour le quartier du Plateau, plusieurs IRIS ont été réunis : Bois Matard, Gustave Flaubert.



**DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS EN PÉRIPHÉRIE DU QUARTIER, UN MANQUE DE SERVICES AU CŒUR DU QUARTIER**

- Nombreux équipements sportifs (Centre nautique municipal, 2 gymnases, 3 stades, une salle de boxe...).
- Une crèche (le taux d'équipement en accueil petite enfance ne permet de répondre à l'ensemble des besoins du territoire), 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 2 centres de loisirs maternels, un collège et un lycée
- La zone d'activité du Plateau (plusieurs entreprises d'importance)
- Aucun équipement culturel. Le Médiabus s'y arrête néanmoins pour que les habitants du quartier puissent bénéficier des services de la médiathèque
- Peu d'équipements de santé
- Peu de commerces. L'absence de distributeur de billets est symbolique de la situation

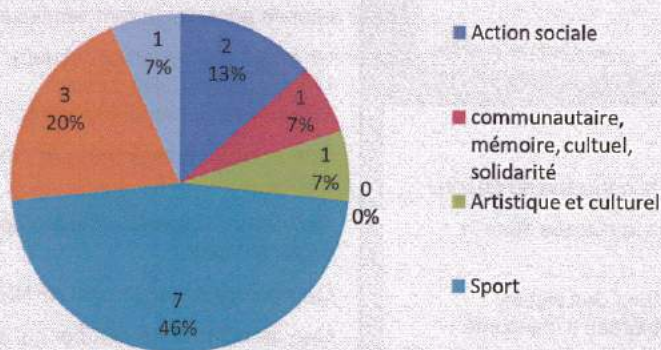
**UNE IMPORTANTE COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE**

Le secteur de la Pologne est occupé par des familles issues des communautés de gens du voyage et des familles originaires de pays de l'Est (Moldavie, Roumanie, Bulgarie).

Elles sont installées dans de petites maisons, des caravanes, des box voire des bâtiments de stockage.

Les statuts d'occupation de ces personnes sont souvent irréguliers. Le site est marqué par des problèmes d'insalubrité : parcelles non viabilisées occupées par de l'habitat précaire, possible pollution des sols, mauvaise gestion des déchets, etc. Cette population n'est pas recensée par l'INSEE.

**Décomposition thématique du tissu associatif du quartier Plateau**  
(par nombre d'associations recensées)



**UN TERRITOIRE DE PROJETS**

Le quartier du Plateau fait l'objet de nombreux projets qui ont concouru à en changer l'image dans un sens positif, notamment de l'autre côté de l'avenue Kennedy:

- De nouveaux programmes de logements en collectif et en maisons de ville
- Une résidence étudiante et de jeunes actifs
- Une maison médicalisée récemment implantée
- Aménagement de la ZAC Pologne à l'entrée de la ville
- La construction d'un groupe scolaire

**UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE PEU DÉVELOPPÉE, ET Tournée VERS L'ACTIVITÉ SPORTIVE**

Le quartier est relativement peu pourvu en structures associatives.

Seule un quinzaine d'associations y mène des actions, alors qu'il s'agit d'un quartier densément peuplé.

La moitié intervient dans le domaine sportif, ce qui constitue une exception à l'échelle de la ville.

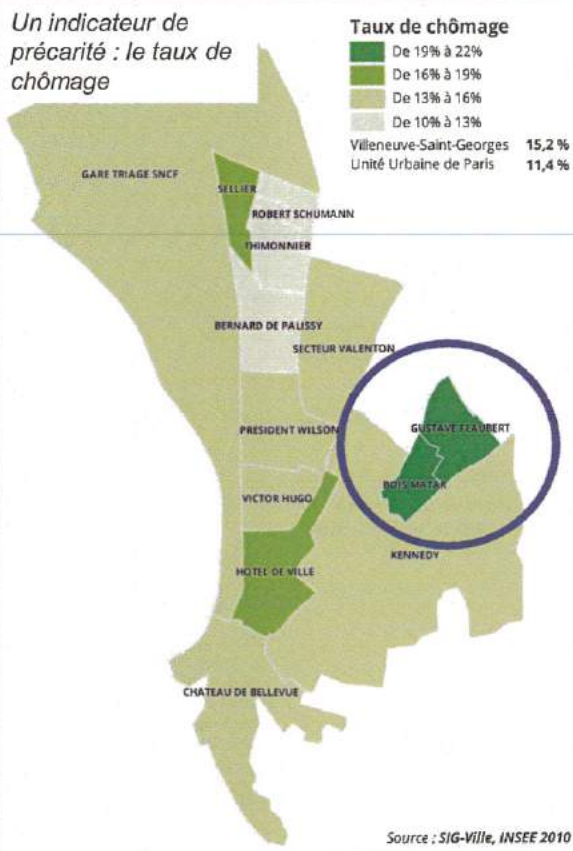
Très peu d'associations artistiques et culturelles ou à dimension communautaire sont recensées sur ce quartier.



**SYNTHESE DU DIAGNOSTIC**

**ATOUTS ET FAIBLESSES**

**OPPORTUNITÉS ET MENACES**



**FAIBLESSES**

- Des freins multiples pour sortir du quartier
- Une offre commerciale sous-dimensionnée et inadaptée
- Une attractivité freinée par la présence de bâtiments d'activité
- Des acteurs associatifs faiblement outillés
- Un taux de chômage très élevé

**ATOUTS**

- Les plus importants programmes de construction de logements neufs au début des années 2000
- Des emprises foncières importantes
- Un secteur relativement peuplé
- Une Zone d'activités mixte aménagée
- Un taux important d'équipements sportifs à proximité
- Un environnement naturel agréable à proximité

**OPPORTUNITÉS**

- Des espaces naturels à proximité (bois, espace agricole, jardins familiaux)
- Un projet d'écoquartier qui peut
  - Favoriser la mixité sociale
  - Permettre la requalification commerciale
- Une attractivité renforcée par l'arrivée du téléval
- De nombreux projets de développement social à l'étude
- Quartier retenu au titre du NPNRU
- Une association de quartier qui se développe

**MENACES**

- Plusieurs identités et un risque pour la cohésion du quartier
- Une communauté de gens du voyage implantée dans la précarité
- Un unique centre commercial présentant des signes alarmants de dégradation et des problèmes d'insécurité



# Quartier Triage

1 950 habitants (6% de la population communale)\*  
1029€ de revenu médian mensuel par UC (moy.  
VSG :1156€)\*\*



## SPECIFICITES ET TENDANCES

- ❑ Un taux de chômage relativement faible comparativement aux autres quartiers
- ❑ De nombreux actifs ouvriers et employés
- ❑ Peu d'enfants mais beaucoup de jeunes
- ❑ Un faible taux de déscolarisation
- ❑ Peu de logements HLM et peu de propriétaires
- ❑ Un territoire fortement touché par la vacance des logements

- ✓ Le taux de chômage s'élève à 13,3 % (VSG : 15,2 %) mais reste supérieur à celui de l'unité urbaine (11,4%)
- ✓ Les ouvriers et employés représentent 76,8 % des actifs (VSG : 67 %)
- ✓ 15,4% de 18-24 ans (VSG : 11,2 %), mais 22% seulement de moins de 18 ans (moy. VSG 27 %)
- ✓ 1,3 % de 15-17ans déscolarisés (VSG : 4,3 %)
- ✓ 31,4 % de propriétaires ( VSG : 38.7%) et 22,6% de locataires HLM (VSG : 32.8%)
- ✓ 7,3% de logements vacants ( VSG : 5.4%)



## CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Triage est considéré comme un quartier « village », situé le long de la Seine. Il est séparé du reste de la ville depuis 1849 et l'arrivée du chemin de fer. Les cheminots s'y sont installés dans des petits ensemble collectifs et des pavillons. Le quartier s'organise autour de l'avenue de Choisy.

Le quartier comporte deux zones d'activités qui regroupent petites et moyennes entreprises. Il est faiblement doté en commerces, la faible densité de la population n'offrant pas une zone de chalandise suffisante.

La population est pour partie ouvrière et vieillissante, installée depuis des décennies dans le quartier. De jeunes ménages aux revenus modestes s'y installent également, attirés par des logements financièrement abordables. Le quartier abrite enfin une population en grande difficulté, logée dans des sous-locations ou chambres d'hôtels.

## LA VOCATION DU QUARTIER

Un appel à idée a été lancé en 2013 afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et désenclaver ce quartier, tout en conservant son côté « village ». L'objectif est la définition d'un projet architectural et urbain qui servira de cadre au projet de requalification du quartier.

\* Ce chiffre correspond au périmètre prioritaire de l'Etat (2014). Le nombre d'habitants à l'IRIS (INSEE 2010) s'élève à 2186 habitants.

\*\* Pour le quartier Triage, l'IRIS Gare Triage SNCF a été retenu. Ce découpage ne recoupe pas exactement le quartier prioritaire retenu par l'Etat.



### UN QUARTIER FAIBLEMENT POURVU EN ÉQUIPEMENTS

Ce quartier possède peu d'équipements, car il est peu densément peuplé. On compte :

- Une antenne administrative (relais poste)
- Un groupe scolaire
- Un stade,
- Un arrêt du médiabus,
- Une Maison Pour Tous
- Une gare

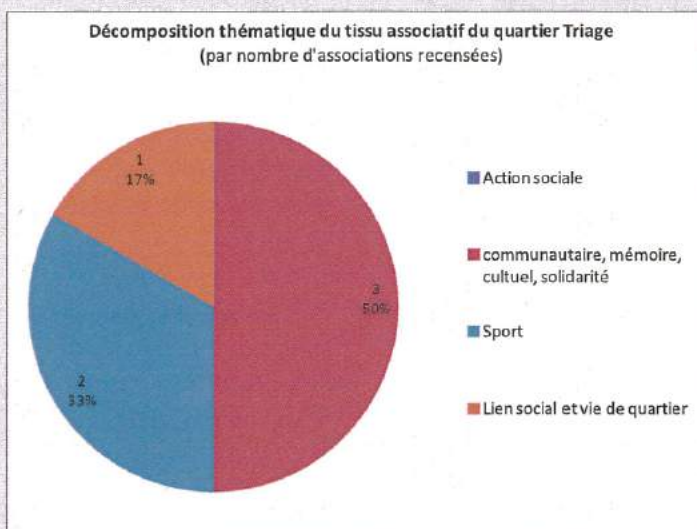
Il est en revanche éloigné des crèches et équipements de santé.

### UNE DÉGRADATION PROGRESSIVE DE L'IMAGE DU QUARTIER

Le quartier souffre de plusieurs problématiques qui engendrent une dégradation progressive de son image :

- Des contraintes géographiques (vulnérabilité au risque inondation, servitudes liées au chemin de fer, lignes Haute Tension),
- Un parc de logements anciens avec des problématiques d'inconfort et/ou d'insalubrité,
- Des friches urbaines situées au cœur du quartier,
- Des nuisances sonores et visuelles inhérentes à la position du quartier.

### DES ACTEURS ASSOCIATIFS PEU NOMBREUX ET PEU DIVERSIFIÉS



### UN QUARTIER À « L'ESPRIT VILLAGE » ...

#### QUI SOUFFRE D'UN CERTAIN ISOLEMENT

L'esprit village qui fait l'originalité de Triage persiste dans le quartier. Mais un phénomène de paupérisation touche une partie de la population.

Les entreprises peinent à s'installer durablement sur le territoire. On ne compte plus aujourd'hui que 18 enseignes de commerce.

Triage bénéficie pourtant d'une zone d'activités très dynamique, et d'un potentiel foncier inexploité.

Le quartier accueille très peu de structures associatives.

La moitié d'entre elles ont une vocation communautaire, un tiers une vocation sportive.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS ET FAIBLESSES

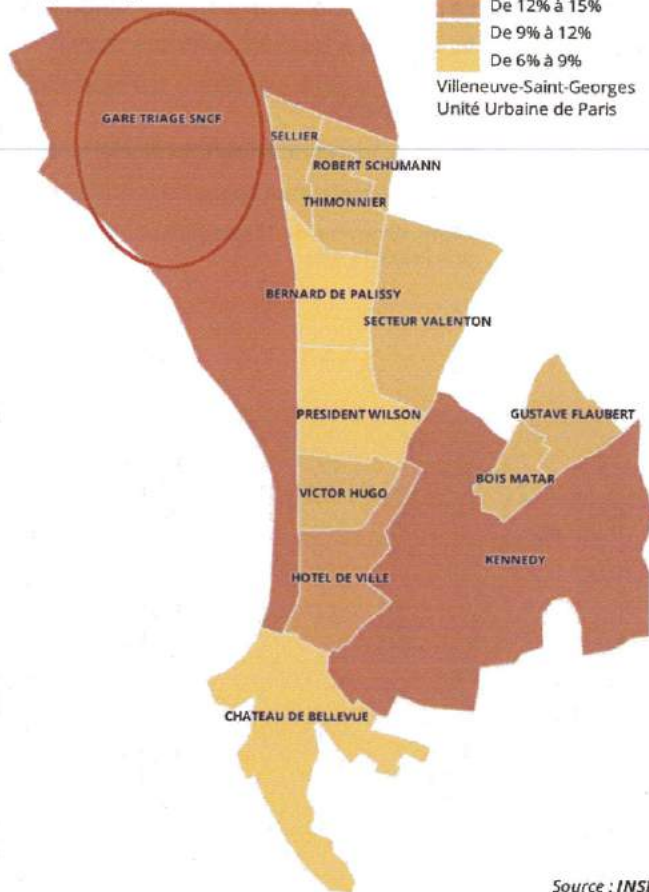
OPPORTUNITÉS ET MENACES

Un indicateur clé pour l'avenir :  
la part de jeunes adultes

Part des 18-24 ans

- De 15% à 18%
- De 12% à 15%
- De 9% à 12%
- De 6% à 9%

Villeneuve-Saint-Georges 11,2 %  
Unité Urbaine de Paris 9,7 %



Source : INSEE 2010

ATOUTS

- Un esprit « village »
- Des qualités paysagères : proximité de la Seine récemment aménagée,
- Une population mixte et multiculturelle

FAIBLESSES

- Un quartier à l'écart de la ville
- Des ménages très précaires
- Des commerces en perte de vitesse
- Un manque d'équipements et un tissu associatif peu développé
- Un parc de logements anciens, souvent dégradé voire insalubre

OPPORTUNITÉS

- L'arrivée du tram-train
- Un appel à idée qui lance une nouvelle dynamique pour le quartier
- Un espace propice au redéploiement commercial

MENACES

- Un risque d'isolement et un sentiment d'insécurité
- Une perte de diversité commerciale rapide
- Une population avec un faible pouvoir d'achat, limitant le développement économique local



# Les Tours

1 950 habitants (6% de la population communale)\*

1 226€ de revenu médian mensuel par UC

(moyenne VSG : 1156€)\*\*



## SPECIFICITES ET TENDANCES

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Un quartier moins marqué par la pauvreté            | ✓ La plus bas taux de bénéficiaires CMUC 9,5% (VSG 11,7%)                |
| <input type="checkbox"/> Un taux de chômage inférieur à la moyenne communale | ✓ 13,5% de taux de chômage (VSG : 15,2%)                                 |
| <input type="checkbox"/> Un grand quartier d'habitat social                  | ✓ 41,3% de propriétaires (VSG : 38,7%), 0,1% logements HLM (VSG : 32,8%) |
| <input type="checkbox"/> Une part importante de familles monoparentales      | ✓ 56,4% de locataires HLM (VSG 32,8%)                                    |
| <input type="checkbox"/> Un quartier jeune                                   | ✓ 25 % de familles monoparentales (VSG : 20,4%)                          |
|  | ✓ 28,4% de moins de 18 ans (VSG 27%) et 17,9% de 18-24 ans (VSG 11,2%)   |



## CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Il s'agit d'un quartier hétérogène, qui rassemble plusieurs zones ayant chacune une identité bien définie, dont:

- Le quartier des Tours avec sa forme de bâti inspirant le nom même du quartier
- La cité Gabriel Péri
- Les HBM, centre géographique de la Ville, marqué par une forte identité architecturale

## LA VOCATION DU QUARTIER

Ce quartier fait le lien entre le centre ville et le quartier Nord, il est en effet bien relié à ces deux pôles d'activités. C'est pourquoi il est faiblement doté en équipements.

Grand quartier d'habitat social, il garde sa vocation populaire, même s'il est moins marqué par la pauvreté que les autres quartiers prioritaires de la Ville.

\* Ce chiffre correspond au périmètre prioritaire de l'Etat (2014). Le nombre d'habitants à l'IRIS (INSEE 2010) s'élève à 4 196 habitants.

\*\* Les éléments statistiques présentés ici et ci-après sont calculés à partir des données à l'IRIS. Le quartier du centre ville compte une zone IRIS : Secteur Valenton.

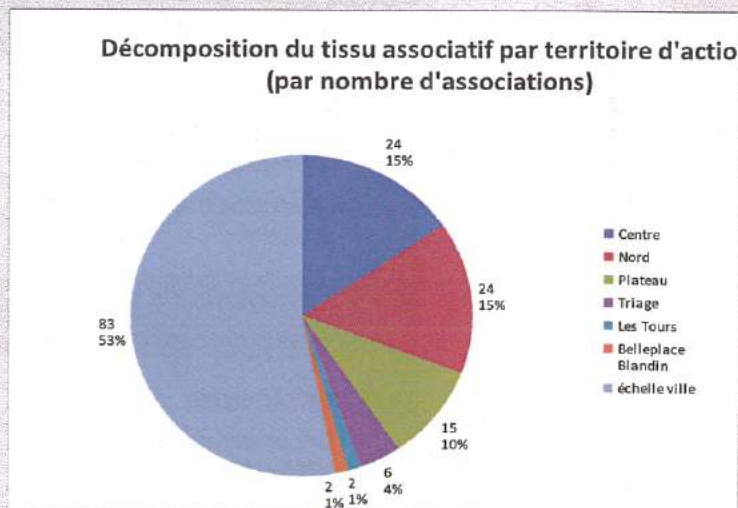


**UN QUARTIER PEU POURVU EN ÉQUIPEMENTS MAIS BIEN RELIÉ AUX PÔLES D'ACTIVITÉS**

- Education : un groupe scolaire, une centre de loisirs élémentaire, proximité de la PMI Mozart
- Loisirs: proximité de la salle Malraux, de la salle associative Duhamel, du parc départemental de la Saussaie Pidoux
- Culture : proximité de la médiathèque Fallet

Des commerces de proximité sont présents, avec notamment la présence d'un petit marché et d'un relais poste. Cependant la présence de services publics doit rester un point de vigilance suite à la fermeture récente du bureau de poste.

**UNE TRÈS FAIBLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE**



Seuls 2% des associations de la Ville sont présentes dans le quartier. Néanmoins certains habitants, notamment les enfants fréquentent d'autres associations (comme Arc en Ciel par exemple).



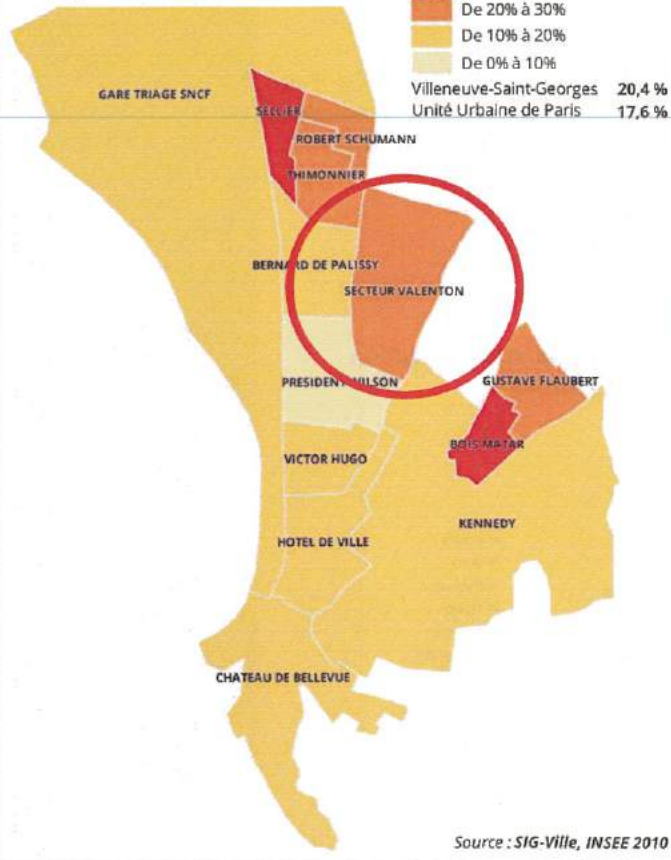
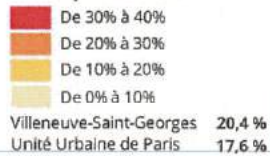
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

ATOUPS ET FAIBLESSES

OPPORTUNITÉS ET MENACES

Un indicateur de vigilance : la part de familles monoparentales

Part des familles monoparentales



ATOUPS

Un quartier bien desservi par les transports

De nombreux équipements en marge du quartier

Proximité du parc départemental

FAIBLESSES

Un manque d'équipements au sein même du quartier

Un manque d'associations de proximité

OPPORTUNITÉS

Des projets de construction de logements par l'OPH

Un travail en cours sur le foyer logement l'Accueil

MENACES

Un quartier touché par l'insécurité



# Belleplace-Blandin

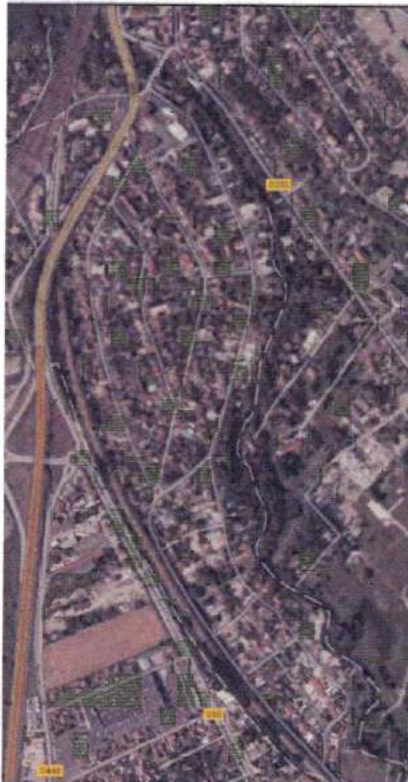
2356 habitants (7% de la population communale)  
1143€ de revenu médian mensuel par UC  
(moyenne VSG : 1156 €)\*



## SPECIFICITES

- Une population précaire
- Une pauvreté cachée
- Un problème aigu de déscolarisation des 15-17 ans
- Des habitants majoritairement propriétaires
- Peu d'ouvriers et d'employés
- Un taux de chômage dans la moyenne communale

- ✓ Un taux important de bénéficiaires CMU-C (15,1 % contre moy. VSG 11,7 %).
- ✓ Nombreuses familles issues des communautés des gens du voyage, avec une tendance à la sédentarisation.
- ✓ Sous-locations et installations illégales de populations dans des zones inondables.
- ✓ Taux de déscolarisation des 15-17 ans s'élevant à 18,3% (VSG 4,3%).
- ✓ Un tissu de logements sociaux inexistant et le plus fort taux de propriétaires (59,6 % contre moy. VSG 38,7%).
- ✓ Une faible part d'ouvriers et employés (62,3% - VSG 67%).
- ✓ Taux de chômage : 15,1% (moy. VSG 15,2%).



## CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Belleplace-Blandin constitue un territoire à la situation géographique complexe, enclavé entre la Seine, les berges de l'Yerres et les infrastructures routières et ferroviaires. Il est peu accessible et victime de multiples nuisances (RN6, voies ferrées). Cet espace urbanisé est fortement concerné par le risque d'inondation, et une grande partie du quartier est classée en zone rouge du PPRI. Cette situation empêche toute nouvelle construction et présente un risque majeur pour les habitants parfois dans des situations d'habitat précaire.

Cependant le quartier possède un patrimoine naturel à fort potentiel écologique et paysager. Il comprend un Espace Naturel Sensible, intégré dans l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et dans une Zone Naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique.

## VOCATION DU QUARTIER

Le quartier fait l'objet de plusieurs projets et plans :

- Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine et de la Marne.
- Un projet engagé par la ville, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant la renaturation des berges de l'Yerres.

Il est à noter que Belleplace-Blandin n'a pas été retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire malgré la demande de la ville de création d'un quartier prioritaire supplémentaire pour cette zone aux difficultés spécifiques. Le quartier a donc le statut de Quartier de veille.

\*Les éléments statistiques présentés ici sont calculés à partir des données IRIS (INSEE 2010). Le quartier Belleplace-Blandin correspond à l'IRIS Château de Bellevue.



#### UN QUARTIER PEU ACCESSIBLE ET PEU POURVU EN ÉQUIPEMENTS

- Des transports inexistants (hors ramassage scolaire)
- Un tissu commercial absent
- Pas d'offre de services, un seul local modulaire présent dans le square de la Mare pour la vie de quartier.

#### UNE POPULATION SPÉCIFIQUE, UN ENJEU CROISSANT D'ACCOMPAGNEMENT

Une population issue principalement de communautés de gens du voyage, s'est progressivement installée depuis plusieurs dizaines d'années, souvent dans les secteurs les plus exposés au risque et parfois sans autorisation. Ces populations ne sont jamais prises en compte dans les recensements, et donc dans le calcul du revenu médian, ce qui crée un phénomène de pauvreté caché.

On observe aujourd'hui une tendance à la sédentarisation de cette population. Ce phénomène appelle des réponses adaptées à cette évolution de leur mode de vie (accompagnement social, scolarisation des enfants...).

#### UN QUARTIER PEU TOUCHÉ PAR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DE LA VILLE

Le tissu associatif sur le quartier est quasi-inexistant. Seules deux associations, l'une dans le domaine de l'action communautaire, l'autre dans le secteur du lien social, ont été recensées.

#### UN PROJET DE REDYNAMISATION POUR BELLEPLACE-BLANDIN

La commune de Villeneuve-Saint-Georges, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et le Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), a engagé une démarche globale visant à la requalification environnementale, urbaine et sociale du quartier Belleplace-Blandin.

Le projet déjà engagé par la Ville s'articule donc autour de 3 orientations :

- Réduire la vulnérabilité du quartier au risque d'**inondation**
- Requalifier durablement le quartier dans ses **dimensions urbaines et sociales**
- Reconquérir les espaces naturels et améliorer la **biodiversité**.

La stratégie est d'inscrire le développement social urbain au cœur de cette démarche de réduction de la vulnérabilité d'un quartier en zone inondable.

Le constat partagé est en effet celui de besoins importants des habitants du quartier en termes d'accès aux équipements, aux commerces, aux services, etc..., ainsi que la nécessité d'assurer leur sécurité en cas d'inondation.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

ATOUTS ET FAIBLESSES

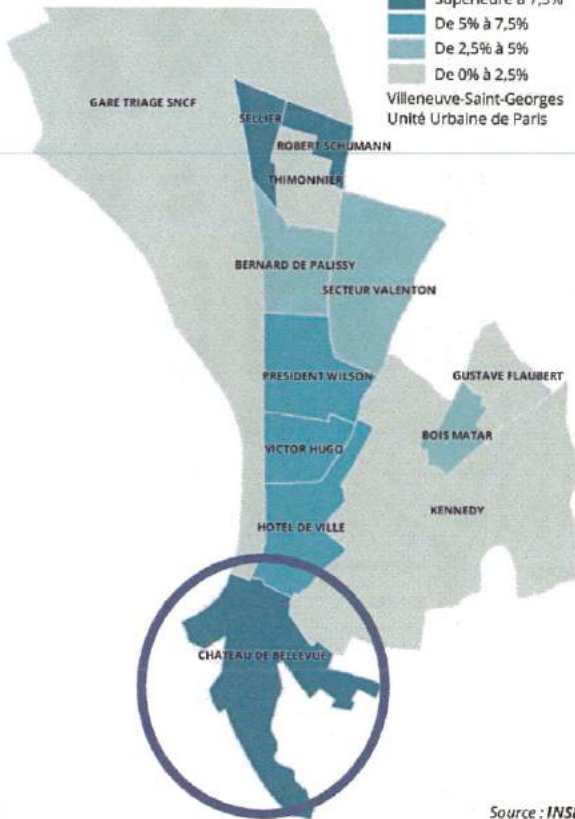
OPPORTUNITÉS ET MENACES

Un indicateur de vigilance : le taux de jeunes déscolarisés

Part des 15-17ans non scolarisés

- Supérieure à 7,5%
- De 5% à 7,5%
- De 2,5% à 5%
- De 0% à 2,5%

Villeneuve-Saint-Georges 4,3 %  
Unité Urbaine de Paris 3,2 %



Source : INSEE 2010

**MENACES**

Une jeunesse fortement **déscolarisée**

Une communauté de **gens du voyage**, en voie de sédentarisation et qui est peu accompagnée

Une **insécurité** importante : vols, racket, incendies de véhicules, cambriolages...

**ATOUTS**

Une richesse **naturelle et patrimoniale**.

Une population à double profil :

-Des populations précaires, et une part importante de population de nationalité étrangère ;

-De nombreux propriétaires et un meilleur taux d'actifs par rapport à d'autres quartiers.

**FAIBLESSES**

Une situation naturelle peu favorable (risque **d'inondation**) au développement urbain

Un **enclavement** par rapport à la ville

Un faible taux **d'équipement** et une vie **associative** peu développée

**OPPORTUNITÉS**

Un projet complet de requalification environnementale, urbaine et sociale

•**Sécurisation** et résorption des nuisances,

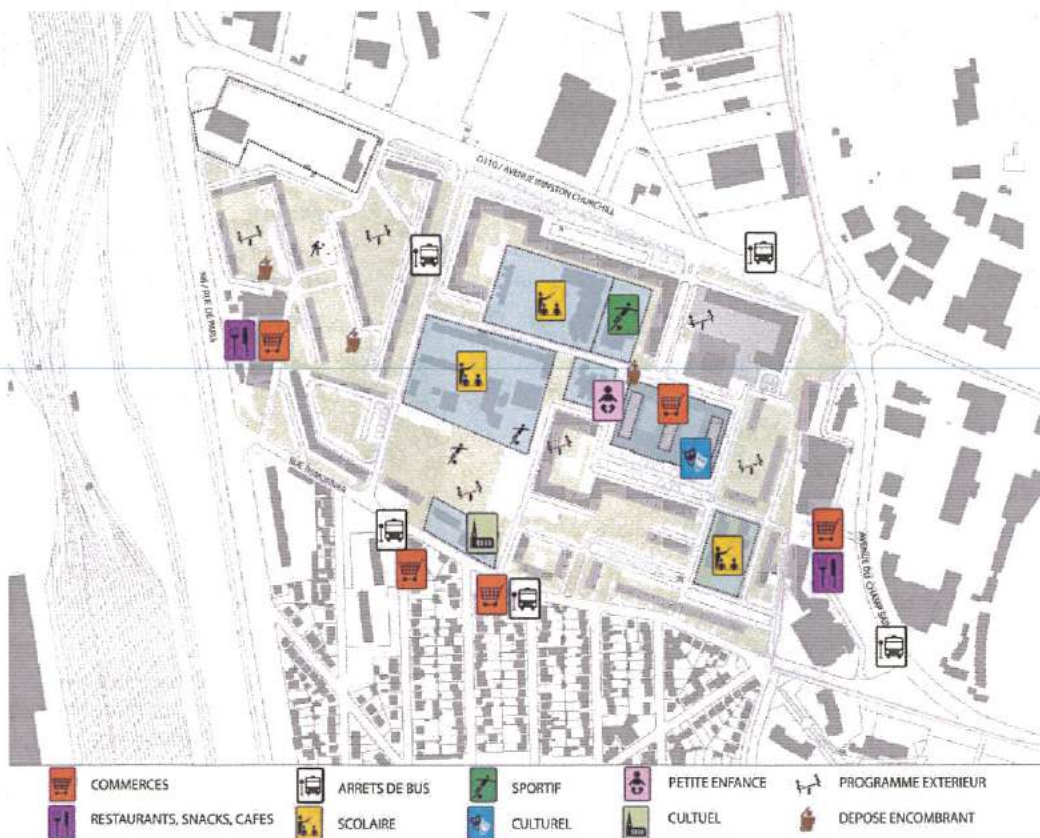
•**Qualité** du cadre de vie,

•**Accompagnement** social.

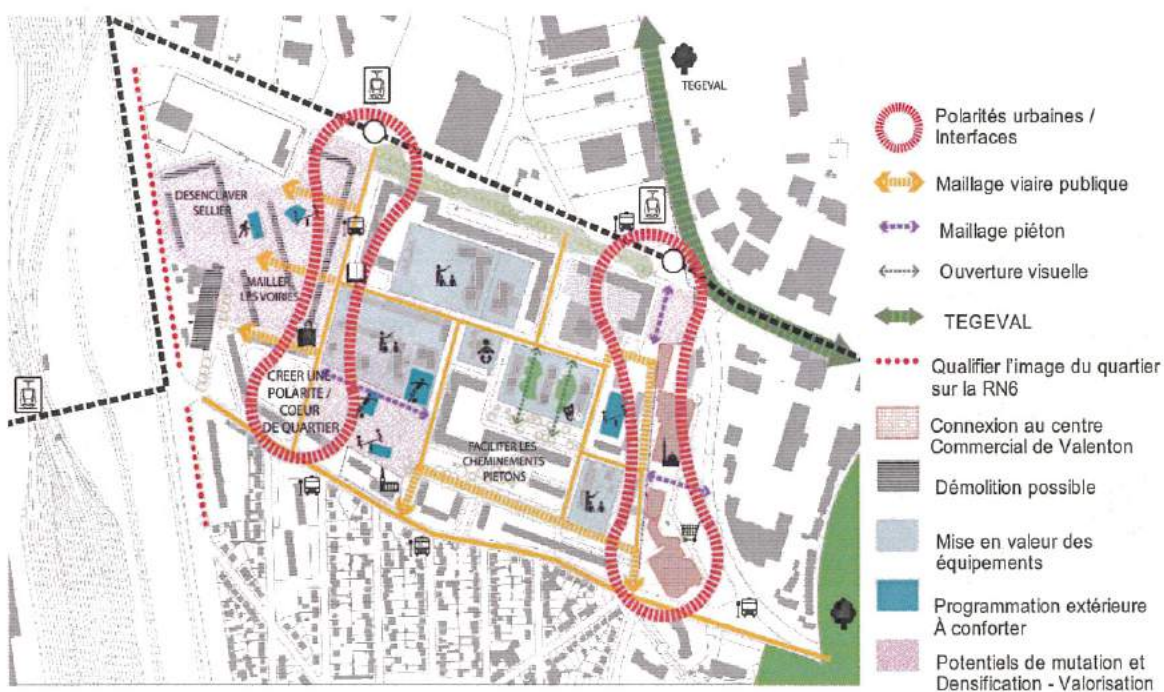


# CARTE ETUDE URBAINE QUARTIER NORD

## LES COMMERCES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE



## CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU QUARTIER NORD





## PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;</li> <li>• Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;</li> </ul> </li> </ul>
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	4 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;</li> <li>• Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;</li> </ul> </li> <li>- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;</li> <li>• Soutenir les petites associations de proximité ;</li> <li>• Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte.</li> </ul> </li> </ul>
Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie Ministère délégué à la famille Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion	19 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;</li> <li>- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ;</li> <li>- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;</li> <li>- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;</li> <li>- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs Contrats de Ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;</li> <li>- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et</li> </ul>



		<p>pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;</p> <p>- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.</p>
		<p>- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ;</p> <p>- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;</li> <li>▪ par la mobilisation des dispositifs « de deuxième chance » : Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et Ecoles de la deuxième chance (E2C) ;</li> <li>▪ par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;</li> </ul> <p>- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;</li> <li>▪ Parrainage ;</li> </ul> <p>- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20% en 2013, 25% en 2014) ;</li> <li>▪ Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;</li> <li>▪ Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic ;</li> </ul> <p>- Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations ;</p> <p>- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;</li> <li>▪ Pôle Emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de la présence physique de Pôle Emploi et de l'adaptation de la qualité de service ;</li> </ul> <p>- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des Contrats de Ville ;</p>
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue	25 avril 2013	



		<p>- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.</p>
		<p>- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les Contrats de Ville ;</li> <li>▪ Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;</li> <li>▪ Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;</li> </ul> <p>- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;</li> <li>▪ le programme « ABCD de l'égalité » ;</li> <li>▪ le dispositif « téléphone grand danger » ;</li> </ul> <p>- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;</p> <p>- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).</p>
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	<p>- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;</li> <li>▪ Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;</li> </ul> <p>- Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;</p> <p>- Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.</p>
Ministère de la justice	8 juillet 2013	<p>- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux Contrats de Ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;</p> <p>- Conforter la justice de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MJD et PAD : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;</li> </ul> <p>- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP;</li> <li>▪ Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;</li> </ul> <p>- Prévenir la récidive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;</li> <li>▪ Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;</li> <li>▪ Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;</li> </ul> <p>- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI « égalité des chances » dans les écoles du Ministère de la justice ;</p> <p>- Lutter contre les discriminations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariat avec le Défenseur des droits ;</li> <li>▪ Participation du Ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.</li> </ul>
Ministère de la défense Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	<p>- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;</li> <li>▪ S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes au sein du Ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;</li> </ul> <p>- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;</li> <li>▪ Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains</li> </ul> <p>Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.</p>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le Ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;</li> <li>▪ Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;</li> <li>▪ Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;</li> <li>▪ Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville ;</li> <li>▪ Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des Ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;</li> <li>▪ Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les Contrats de Ville ;</li> </ul> </li> </ul>
<p>Ministère de l'intérieur</p>	<p>27 septembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière d'intégration : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;</li> <li>▪ Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;</li> </ul> </li> <li>- Concernant l'administration territoriale de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de Contrats de Ville dans la région ;</li> </ul> </li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> <li>- conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en oeuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux Contrats de Ville (circulaire Intérieur-Ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;</li> <li>- mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;</li> </ul> </li> <li>- Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).</li> </ul>
Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;</li> <li>▪ Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;</li> </ul> </li> <li>- Créer de l'activité dans les quartiers par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</li> <li>▪ la promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;</li> <li>▪ le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) ;</li> <li>▪ Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :</li> <li>▪ Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;</li> <li>▪ Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;</li> </ul> </li> <li>- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les</li> </ul>



		<p>quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;</li> <li>▪ Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).</li> </ul>
		<p>- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants ;</p> <p>- Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les Ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;</li> <li>▪ « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;</li> <li>▪ Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs</li> <li>▪ Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire</li> </ul> <p>- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;</p> <p>- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;</p> <p>- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;</li> <li>▪ Développement d'activités périscolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;</li> <li>▪ Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;</li> </ul> <p>- Intégrer les Ministères de l'Education nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs Contrats de Ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.</p>
<p>Ministère de l'Education nationale Ministère délégué à la réussite éducative</p>	<p>7 octobre 2013</p>	



		<p>- En matière d'artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;</li> <li>▪ Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.</li> <li>▪ Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs Contrats de Ville.</li> </ul>
<p>Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme</p>	<p>17 janvier 2014</p>	<p>- En matière de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;</li> <li>▪ Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;</li> <li>▪ Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.</li> <li>▪ Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.</li> </ul> <p>- Dans les autres domaines d'intervention économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du Ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;</li> <li>▪ Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.</li> <li>- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le Ministère de la Ville et le Ministère de la culture et de la communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<p>Ministère de la culture et de la communication</p>	<p>5 mars 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées</li> <li>- dans les quartiers de la politique de la ville ;</li> <li>- Développer l'éducation au multimédia ;</li> <li>- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)</li> <li>- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.</li> <li>- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;</li> <li>- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).</li> </ul>



## PRINCIPAUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES ET OPERATEURS

Partenaires et opérateurs	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Pôle Emploi	30 avril 2013	<p>La convention précise les engagements opérationnels de Pôle Emploi dans le champ de la politique de la ville, en complément de son concours à la convention signée entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires (points de contacts physiques, réalisation de services dans ces quartiers)</li> <li>▪ Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires (affectation de 400 agents en CDI dans les agences les plus concernées par la politique de la ville, mobilisation et adaptation des aides et des prestations, mise en oeuvre d'actions partenariales)</li> <li>▪ Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en oeuvre des dispositifs spécifiques à leur profit</li> <li>▪ Mobiliser Pôle Emploi dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des Contrats de Ville avec les acteurs des territoires (signature des Contrats de Ville par Pôle Emploi et participation à leur gouvernance territoriale).</li> </ul> <p>Le Ministère chargé de la ville accompagne les engagements de Pôle Emploi (formation des personnels de Pôle Emploi, mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville, mise à disposition du service web d'identification des adresses situées dans les quartiers de la politique de la ville).</p>
Association des régions de France (ARF)	13 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la signature des futurs contrats par les régions ;</li> <li>- un ciblage des fonds européens structurels et d'investissement sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville (mobilisation à hauteur de 10% minimum de l'enveloppe nationale FEDER-FSE qui sera gérée par les régions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville) ;</li> <li>- une mobilisation des régions dans la définition et la mise en oeuvre des actions menées au titre de la politique de la ville : meilleure territorialisation des interventions des régions dans le cadre de leurs compétences et responsabilités propres (notamment dans les domaines du développement économique, des transports, de la formation des jeunes et de l'apprentissage).</li> </ul>
Assemblée des communautés de France (ADCF)	27 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les engagements de l'État : une meilleure mobilisation des politiques de droit commun, un plus grand ciblage des crédits spécifiques, une réforme de la dotation de développement urbain, de nouveaux projets de renouvellement urbain, un fléchage des fonds structurels européens et un accompagnement en matière d'ingénierie ;</li> </ul>

		<p>- Les engagements des intercommunalités : signature des Contrats de Ville aux côtés de l'État et des communes, renforcement de l'intégration intercommunale, mise en place d'équipes projets référentes à l'échelle de l'intercommunalité, coordination du Contrat de Ville à cette même échelle, mise en place des pactes financiers et fiscaux ;</p> <p>- Les engagements de l'ADCF pour accompagner la montée en charge des EPCI dans le domaine de la cohésion sociale et urbaine et dans la mise en oeuvre des Contrats de Ville : sensibilisation des acteurs et diffusion de bonnes pratiques, conception d'outils pratiques de mise en oeuvre des Contrats de Ville à l'échelle intercommunale, etc.</p> <p>- un engagement conjoint de parvenir à une réduction d'un tiers les disparités financières internes aux agglomérations sur la période du contrat 2014-2020.</p>
<p>Association des maires Ville et Banlieue de France</p>	<p>19 septembre 2013</p>	<p>- Les engagements du Ministère délégué à la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En matière de gouvernance : mise en place des nouveaux Contrats de Ville dans le cadre d'une complémentarité renforcée entre l'échelon intercommunal et l'échelon communal, renforcement du pilotage interministériel et accompagnement des territoires les moins dotés en ingénierie</li> <li>▪ En matière de renforcement de l'action publique : implication des maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mobilisation renforcée du droit commun, fléchage prioritaire des fonds structurels européens, lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain, réflexion sur des mécanismes spécifiques d'accompagnement des territoires sortants</li> </ul> <p>- Les engagements de Ville et Banlieue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un accompagnement des communes pour mettre en oeuvre les nouveaux Contrats de Ville dans le cadre d'un lien étroit avec les intercommunalités et d'une meilleure articulation avec les autres schémas, plans et contrats existants, renforcer leur action au bénéfice des quartiers prioritaires et décliner les politiques nationales sur leurs territoires</li> <li>▪ une mobilisation en vue de favoriser la mise en oeuvre de la réforme nationale de la politique de la ville dans les délais impartis</li> <li>▪ un travail auprès des régions et départements pour faciliter leur mobilisation et auprès des partenaires institutionnels pour faire progresser la solidarité intercommunale</li> <li>▪ Un engagement conjoint en faveur des habitants des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville : conseils de citoyens, maisons du projet</li> <li>- réalisation d'une enquête auprès des villes adhérentes sur les pratiques en matière de participation citoyenne (valorisation des expériences locales innovantes)</li> <li>- création d'un collège citoyen au sein du CNV rénové.</li> </ul> </li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gouvernance nationale renforcée: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En matière de représentation : représentation des élus des villes moyennes dans le collège « élus » du CNV rénové et dans le CA de l'ANRU et mise en place par la FVM d'une commission « politique de la ville »</li> <li>▪ En matière de connaissance et d'expertise : prise en compte de la diversité des territoires dans le cadre du nouvel observatoire de la politique de la ville, engagement de la FVM à contribuer à la connaissance des quartiers et à élaborer une offre nationale de formation sur la nouvelle étape de la politique de la ville</li> </ul> </li> <li>- Une mise en oeuvre opérationnelle des Contrats de Ville: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en renforçant l'action publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement du Ministère de la ville à impliquer les maires dans la définition des périmètres des nouveaux quartiers, à réfléchir à des mécanismes d'accompagnement des territoires sortants et à mobiliser l'ensemble des moyens sur les quartiers prioritaires</li> <li>- engagements des villes moyennes à mettre en place les nouveaux Contrats de Ville dans le cadre d'une association des habitants, associations, entreprises et bailleurs</li> </ul> </li> <li>▪ par un effort de formation et d'ingénierie : constitution d'équipes interministérielles par État, mise en place d'équipes projet intercommunales par les villes moyennes et effort de formation et sensibilisation des acteurs</li> </ul> </li> </ul>
Fédération des villes moyennes (FVM)	25 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux attentes spécifiques des villes moyennes en approfondissant les réflexions conduites dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement économique dans les quartiers : évaluation des ZFU, stratégie spécifique de la BPI, renouvellement de la convention CDC, développement des formes coopératives d'activités et d'entreprises, soutien aux clauses d'insertion, développement de l'ESS, etc.</li> <li>▪ Parc de logements et dynamisation des centres urbains : recherche d'équilibre dans la construction de logements locatifs sociaux et dans les politiques d'attribution, renforcement de la GUP, désenclavement des quartiers, poursuite du renouvellement urbain, développement des observatoires de l'habitat, etc.</li> <li>▪ Enseignement supérieur et politique des quartiers : renforcement de l'offre de logements étudiants, accès des bacheliers professionnels issus des quartiers aux sections techniques, etc.</li> <li>▪ Vieillesse de la population : renforcement du lien social, lutte contre la pauvreté et l'isolement, adaptation et meilleur accès aux services publics et à l'aide à domicile, etc.</li> <li>▪ Prévention de la délinquance et sécurité : renforcement de l'action des services de police, mobilisation du FIPD, lutte contre les discriminations, etc.</li> </ul> </li> </ul>

		<p>- Une convergence de l'ADF et de l'État autour de principes d'action commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une mobilisation de l'État et des conseils généraux sur l'ensemble de leurs politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires, assortie d'un suivi quantifiable et fiable des moyens engagés</li> <li>▪ la réaffirmation d'une « gouvernance partagée » de la politique de la ville</li> <li>▪ un ciblage de 10% de l'enveloppe FSE « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » déléguée aux départements au bénéfice des quartiers prioritaires</li> <li>▪ une traduction des engagements pris dans la convention nationale ADF dans le cadre des Contrats de Ville</li> <li>▪ la mise en place de référents « politique de la ville » dans les services</li> <li>▪ le renforcement des politiques d'accompagnement social, notamment des personnes âgées et des familles monoparentales</li> <li>▪ la mise en place d'outils de suivi partagés (indicateurs communs et tableaux de bord)</li> </ul>
<p>Assemblée des départements de France (ADF)</p>	<p>11 octobre 2013</p>	<p>- Une traduction concrète des engagements pris dans le cadre des différentes politiques sectorielles et stratégies d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En matière de politiques sociales : identification des axes spécifiques aux quartiers prioritaires dans les schémas départementaux existants, poursuite des efforts engagés en matière d'insertion et d'emploi (RSA, Garantie jeunes, etc.), mobilisation spécifique du FSE dans le cadre des Contrats de Ville, etc.</li> <li>▪ En matière de travail social et d'accompagnement des publics : initiatives visant à une meilleure connaissance du travail social dans les quartiers prioritaires et à un renforcement et actions visant à renforcer et adapter l'offre d'accompagnement social au bénéfice des quartiers, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales et les publics impactés par les projets de rénovation urbaine et meilleure mobilisation des équipes de prévention spécialisée</li> <li>▪ En matière de politiques contractuelles infra-départementales : adaptation des outils de contractualisation avec les échelons infra-départementaux avec les objectifs des Contrats de Ville</li> <li>▪ En matière de politiques éducatives : partenariat renforcé entre les conseils généraux et l'Education nationale, convergence des géographies de l'Education nationale et de la politique de la ville et priorisation des moyens de l'Education nationale, traduction des objectifs partagés dans le cadre des PEDT</li> <li>▪ En matière de participation des habitants : promotion d'initiatives telles que les FPH, les actions GUP, etc.</li> <li>▪ En matière de lutte contre les discriminations : inscription de cette thématique dans les Contrats de Ville et soutien aux projets s'inscrivant dans cette démarche.</li> </ul>



		<p>- Des engagements de l'État et des élus au service d'un projet social et urbain renouvelé et intégré, articulés autour de cinq thématiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation, emploi et développement économique : ciblage des emplois d'avenir, lancement des emplois francs, présence physique de Pôle Emploi dans les quartiers, mobilisation des maisons de l'emploi et des missions locales au bénéfice des habitants des quartiers, etc. ;</li> <li>▪ éducation et réussite éducative : convergence de la géographie de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, mise en oeuvre des projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre des futurs Contrats de Ville, lutte contre le décrochage scolaire, etc. ;</li> <li>▪ logement et habitat : lancement du NPNRU, développement d'outils afin de favoriser les parcours résidentiels, actions en faveur d'une meilleure desserte des quartiers prioritaires, etc.</li> </ul>
<p>Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)</p>	<p>29 octobre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ santé et vie sociale : préparation et mise en oeuvre des contrats locaux de santé dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville, actions en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires, lutte contre l'isolement des personnes âgées, etc.</li> <li>▪ prévention, sécurité et tranquillité publique : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, amélioration du lien police-population, actions en faveur de la formation des agents de la police nationale et des polices municipales, etc.</li> </ul> <p>- Afin de renforcer la gouvernance de la politique de la ville au niveau le plus pertinent et de garantir la solidarité nationale et locale, des engagements portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la signature et l'animation des Contrats de Ville au niveau intercommunal, avec la désignation d'un élu référent au sein de l'intercommunalité ;</li> <li>▪ la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville et leur positionnement à un échelon approprié pour favoriser la mobilisation des services municipaux et intercommunaux ;</li> <li>▪ le renforcement des coopérations entre l'État, les communes et intercommunalités et l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville (CAF, Pôle Emploi, ARS, etc.);</li> <li>▪ le renforcement de la solidarité au sein des territoires par un meilleur ciblage et une plus grande mutualisation des moyens en faveur des quartiers prioritaires.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une gouvernance partenariale renforcée : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des engagements de l'Etat : renforcement de la mobilisation territoriale autour du préfet, soutien aux acteurs locaux dans l'organisation et la structuration du Contrat de Ville, reconnaissance de l'importance et de la complémentarité du rôle des maires et présidents d'EPCI, chevilles ouvrières du Contrat de Ville, accompagnement des territoires les moins bien dotés en matière d'ingénierie, d'observation et d'évaluation ;</li> <li>▪ Des engagements de l'AMF : mobilisation des maires et présidents d'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- afin qu'ils organisent, en lien avec les préfets, la concertation autour du Contrat de Ville dans le cadre d'une démarche intégrée et en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires ;</li> <li>- afin qu'ils mobilisent leurs politiques de droit commun.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
Association des maires de France (AMF)	14 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une géographie d'intervention partagée, gage d'efficacité : implication des maires et présidents d'EPCI dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mise en place d'un dispositif de veille active pour les territoires sortants (reposant sur une mobilisation du droit commun, une poursuite jusqu'à leur terme des conventions adultes-relais et une pérennisation du cadre du PRE).</li> <li>- Pour une mobilisation des politiques de droit commun au profit des services au public : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des engagements respectifs de l'Etat et de l'AMF, particulièrement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- éducation (construction des PEDT, scolarisation des moins de 3 ans, développement des modes de gardes, association des parents au parcours scolaire de leurs enfants, etc.) ;</li> <li>- santé (soutien aux modes d'exercice médical groupé, développement des démarches de prévention) ;</li> <li>- emploi (présence de Pôle Emploi et implication des missions locales dans les quartiers) ;</li> <li>- sécurité (fléchage des moyens du FIPD dans les ZSP) ;</li> <li>- logement (recherche de l'équilibre social par une politique de peuplement adaptée) ;</li> <li>- transports (amélioration de l'offre de transports collectifs).</li> </ul> </li> <li>▪ Un engagement conjoint pour déployer, renforcer la qualité et adapter les services aux publics d'ici 2020 sur la base d'une cartographie des besoins et d'un schéma local de services aux publics défini dans le cadre du Contrat de Ville.</li> </ul> </li> </ul>
Charte « Entreprises et Quartiers »	20 juin 2013	Par cette charte, déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, les 40 entreprises signataires s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels



		que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.
		<p>La CDC réserve une enveloppe de fonds propre de 400 millions d'euros (2014-2020) pour son action en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain.</p> <p>Son soutien technique et financier est consacré à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner les projets</li> <li>▪ de renouvellement urbain (poursuite de la mise en oeuvre du PNRU, concours au lancement et à la mise en oeuvre du NPNRU,</li> <li>▪ soutien en faveur de l'habitat privé dégradé et des copropriétés privées dégradées, soutien à l'ingénierie pour les contrats de développement territorial du Grand Paris).</li> <li>▪ Renforcer le développement économique et la cohésion sociale à travers :</li> </ul>
Caisse des dépôts et consignation	18 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement du développement économique des quartiers favorisant la création d'emplois ( soutien à la création et au développement d'activité des très petites entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire et accompagnement en ingénierie au développement économique )</li> <li>- le développement des outils de cohésion sociale favorisant le retour à l'emploi (micro-crédit personnel)</li> <li>- le soutien aux investissements immobiliers afin de permettre aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises de disposer de locaux adaptés pour exercer leurs activités, d'enrichir l'offre de service et concourir au développement de l'activité économique des quartiers.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le développement économique et la transition écologique à travers un appui technique et financier aux opérations concourant au désenclavement des quartiers et au développement des transports et de la mobilité, au développement numérique, à la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé des quartiers</li> </ul>

## LISTE DES DOCUMENTS DIAGNOSTICS / ETATS DES LIEUX

NOMS	DATES	PRODUIT PAR	THEMATIQUE/QUARTIER
Synthèse du cadre de référence de la politique Jeunesse	21/11/2013	INJEP	jeunesse
Contrat Enfance Jeunesse	2010-2014	VSG / CAF	enfance - jeunesse
Dossier Ville Amie des Enfants	2010	VSG	enfance - jeunesse
Bilan d'activité 2014 Petite Enfance	2014	VSG	jeunesse
Analyse des Besoins Sociaux - Diagnostic	juin-13	CCAS / Enéis conseil	cohésion sociale
Analyse des Besoins Sociaux - Plan d'actions	2013	CCAS / Enéis conseil	cohésion sociale
Analyse des Besoins Sociaux - Observatoire	2013	CCAS / Enéis conseil	cohésion sociale
Diagnostic emploi	janv-12	VSG	emploi
Plan Local Application de la Charte d'Insertion	13/11/2012	VSG	emploi
Projet de redynamisation commerciale - Dossier FISAC "Communal"	2014	VSG	développement économique
Stratégie Locale de Sécurité et Prévention de la délinquance	2015	Sureté globale.com	sécurité
Action de Développement Local à l'Intégration des migrants - Diagnostic accueil des migrants VSG/Valenton	2012-2013	Fédération des centres sociaux du Val de Marne	intégration, cohésion sociale discrimination
Programme Local de l'Habitat : diagnostic, programme d'actions, document d'orientation	juil-13	Orgeco	logement
PLU	13/06/2013	VSG	cadre de vie et renouvellement urbain
P.A.D.D. - Projet d'Aménagement et de Développement Durables	mai-14	VSG/bureaux d'études	cadre de vie et renouvellement urbain



Convention Pluriannuelle 2011-2017 - Mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens dégradés du Centre Ville	01/07/2011	VSG/EPAORSA	cadre de vie et renouvellement urbain / Centre Ville
Avenant N° 1 à la convention pluriannuelle du Projet de Requalification du Centre Ville V.S.G.	avr-14	VSG/EPAORSA	cadre de vie et renouvellement urbain / Centre Ville
Projet de requalification du Quartier Belleplace/Blandin	01/07/2014	VSG	cadre de vie et renouvellement urbain / Belleplace Blandin
Z.A.C. de la Pologne - Dossier de création	01/02/2014	VSG	cadre de vie et renouvellement urbain / Plateau
Note de présentation - Appel à idées sur le devenir du Quartier Triage	01/04/2013	VSG	cadre de vie et renouvellement urbain / Triage
CUCS	2007	VSG	Politique de la Ville
Carte quartiers CUCS VSG	2007	Etat	Politique de la Ville
Avenant du CUCS	2012	VSG	Politique de la Ville